



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nathalie JEANNET

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 13 juin 2023
Date de publication : 26 juin 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Jean-Pierre, ROCHE Paul,	Nathalie, DEMORTIER-BLANC
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	Catherine, ANTOINE Patricia,
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
GERMOND Daniel, JABOVISTE	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GRUET Justine,
Philippe, MIRAT Maryline,	LEFEVRE Jean-Philippe,	MUGNIER Christine
DOUZENEL Alexandre, CUINET	DELAINE Isabelle, JEANNET	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à DELAINE Isabelle, CHAMPANHET Stéphane donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie

Conseillers absents non représentés

PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, HAMDAOUI Ako, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine

Objet : Cession d'un appartement rue Pasteur à la suite du legs de Monsieur BAILLY

Rapporteur : Madame Nathalie JEANNET

Par décision du Maire de Dole du 23 décembre 2022, la commune a accepté le legs universel fait par Monsieur Pierre BAILLY par testament olographe du 27 juin 2022, déposé en l'étude de Maître Claire-Lise LOCURCIO, notaire à Dole.

Ledit legs compte aux actifs de la succession un appartement sis 21 rue Pasteur. La Ville de Dole n'a aucun usage potentiel de cet appartement, notamment pour une mission de service public et il est proposé de procéder à sa vente. Il semble que plusieurs personnes soient intéressées par son acquisition, notamment au regard de l'emplacement remarquable du bien en bordure du canal des Tanneurs avec une terrasse en surplomb.

Aussi, dans un souci d'équité et de bonne gestion des deniers publics, il est proposé de procéder à une vente par adjudication. Il convient, à cette fin, de délibérer en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Pour rappel, la procédure d'adjudication est une vente publique aboutissant à l'attribution du bien au plus offrant après constitution d'un cahier des charges de mise en vente comprenant les documents indispensables à celle-ci. Maître LOCURCIO accompagnera par son expertise toutes les étapes de cette mise en vente et organisera la séance d'adjudication.

Il est proposé de partir sur une mise à prix à 165 000 euros sur la base de l'évaluation effectuée par le service des Domaines majorée de la marge d'appréciation, étant précisé que ce prix s'entend comme prix plancher de mise en vente et qu'il ne pourra être acceptée une offre d'un montant inférieur. A ce titre, les conditions de la vente s'entendent des « conditions suspensives ou résolutoires, notamment des frais mis à la charge de l'acquéreur » et les caractéristiques de la cession s'entendent de la « situation physique et juridique du bien, [du] prix de vente, [de la] désignation du cessionnaire ».

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 14 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe de vente par adjudication du bien immobilier précité sis rue Pasteur appartenant à la Ville de DOLE,
- **DE PRÉCISER** qu'en application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2112-1, le bien précité fait partie du domaine privé de la Ville,
- **DE CHARGER** Maître Claire-Lise LOCURCIO, notaire à Dole de mener la procédure de mise en vente et d'organiser la séance d'adjudication,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure la vente du bien au prix de la meilleure enchère et à signer l'acte de vente correspondant et tout document y afférent.

SCRUTIN POUR : 29
 CONTRE : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme
- Maître Claire-Lise LOCURCIO 98 avenue Jacques Duhamel
39100 DOLE

Fait à Dole, le 19 juin 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Monsieur Jean-Baptiste GAGNON



CESSION APPARTEMENT RUE PASTEUR

